



LE MINISTRE

001856

N° _____/MFPMA/CAB/DCRP/JB

Abidjan, le **13 AOUT 2021**

MISE AU POINT

La presse nationale s'est fait l'écho d'un cas d'escroquerie portant sur la somme de 4,7 millions de FCFA dont se serait rendu coupable le sieur KOSSONOU Kouakou Éric, se disant informaticien exerçant au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Cet individu aurait fait croire à ses victimes, candidates aux concours de la Fonction Publique, qu'il pouvait leur garantir une quelconque admission.

En réaction à cette affaire, le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration tient à faire la mise au point suivante :

Le sieur KOSSONOU Kouakou Éric n'est ni fonctionnaire, ni agent du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Il est totalement inconnu des fichiers du Ministère.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration en appelle à la vigilance des parents et des candidats afin de ne pas se laisser abuser par ces individus qui leur soutirent d'importantes sommes d'argent, à l'occasion des concours administratifs.

Le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration rappelle, à tous et à toutes, que les concours administratifs obéissent à des critères rigoureux d'organisation. Les candidats déclarés admis sont ceux qui se sont distingués par leur mérite. Aucune structure, ni aucune personne, encore moins un agent, ne peut garantir l'admission d'un candidat à un concours de la Fonction Publique.

Toute personne ou tout candidat qui sera pris en flagrant délit de fraude aux concours de la Fonction Publique sera traduit devant les juridictions compétentes pour répondre de ses actes.

**P/Le Ministre et par délégation
Le Directeur de Cabinet**



KABA Nasséré